

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019</b></p>
---

Le deux septembre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Franois en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Claude PREIONI, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames DUBOIS Cécile, PRALON Marine, GILLET Françoise, Madame SIMON BOUVRET Geneviève, RENAULT Béatrice, LECLERC Bénédicte arrivée à 21h  
Messieurs PREIONI Claude, BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, CLEMENT Boris, MEYER Nicolas COUDRY Sébastien

**Absents excusés :**

Madame MILOUDI Sonia  
Madame DELESSARD Martine, (donne pouvoir à Madame GILLET Françoise)  
Madame BORRINI Catherine (donne pouvoir à Monsieur BOURGEOIS Emile)  
Monsieur SOUDY Aymeric (donne pouvoir à Monsieur BAULIEU Jean Louis)

**Absents:**

Madame GOODWIN HILLIER Françoise,  
Messieurs GUYOT Pascal

**Nombre de conseillers :**

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12 jusqu'à 21 H00  
13 à partir de 21H00  
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 3  
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 15 jusqu'à 21 H00  
16 à partir de 21H00  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur CLEMENT Boris, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**Date de convocation :** 28 août 2019

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2019
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal
- 4) Participation de la commune au fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- 5) Participation de la commune au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)
- 6) Choix du prestataire pour les travaux de ravalement de façade d'un immeuble situé 4 rue de l'église
- 7) Repas fête du village – 14 septembre 2019
- 8) Modification de la délibération 2019/039 concernant le recrutement d'un archiviste vacataire
- 9) Location d'un appartement 4 rue de l'Eglise

Divers :

- . Rapports des Commissions
- . D.I.A
- . Questions diverses

## **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/072**

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,  
Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,  
Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur CLEMENT Boris comme secrétaire de séance, celui-ci ayant accepté.

## **2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/073**

La séance ouverte,

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune observation n'ayant été faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 8 juillet 2019.

## **3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/074**

Monsieur le Maire informe les membres Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- HEITMANN T.P. & Fils

Modification du réseau d'assainissement de la maison des associations : 3 134,04 € TTC

- CAGB Dispositif d'Aide aux Communes

Publication des documents pour le marché de travaux sur le site internet marchés publiques sécurisés : 226,00 €

- HEITMANN T.P. & Fils

Création d'un bateau pour passage piéton : 2 260,20 € TTC

- HEITMANN T.P. & Fils

Dépose et repose de coussins berlinois : 3 787,20 € TTC

- HEITMANN T.P. & Fils

Travaux dans le hangar communal : 3 747,12 € TTC

- CB – Animations Cuenot Benoit

Location d'un manège et d'attractions pour la fête du village : 2 300,00 € TTC

- LES MONTREURS D'OURS

Sonorisation des feux d'artifices : 500,00 € TTC

- NAT & SENS

Fourniture d'un piétement pour vitrine : 367,20 € TTC

- NAT & SENS

Pupitre porte-documents : 192,00 € TTC

- ENGIE AXIMA

Remplacement de pièces et entretien pour la chaufferie de l'école élémentaire : 391,43 € TTC

- MALPESA

Aménagement de trottoir au carrefour de la vierge : 7 956,00 € TTC

- LE P'TIT DEPANNEUR COMTOIS

Travaux de mise aux normes dans les bâtiments des écoles : 5 112,16 € TTC

- CABINET GROBOST

Diagnostic Technique Amiante des parties communes du bâtiment 4 rue de l'église : 165,00 € TTC

- STUDIO PLUS

Matériel audio enceinte portable : 907,00 € TTC

- NRJ Electricité générale

Intervention pour l'extinction de l'éclairage public pour les feux d'artifices de la fête du village : 180,00 € TTC

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

#### **4/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)**

##### **Délibération du Conseil Municipal 2019/075**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du conseil Départemental concernant la demande de participation à la Commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le FSL permet le financement des aides individuelles aux ménages en matière d'accès et de maintien dans le logement, d'impayés d'énergie et/ou d'eau.

Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions

d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir, et y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et des différentes structures œuvrant en matière de logement.

Le niveau attendu de la participation de la commune est de 0,61 € par habitant, ce qui représente un coût de 1412,76 € (sur la base de la population INSEE de 2316 habitants en 2016)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord pour que soit versée au FSL la participation de 0,61 € par habitant pour un montant total de 1412,76 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

## **5/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD)**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/076**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du conseil Départemental concernant la demande de participation à la Commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

L'intervention du FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et le cas échéant, une aide financière.

Ce fonds est alimenté par les contributions des communes volontaires ou de leurs groupements, de la Caisse d'allocation familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole, d'Actions Logement services et du Département.

Le niveau attendu de la participation de la commune est de 0,30 € par habitant, ce qui représente un coût de 694,80 € (sur la base de la population INSEE de 2316 habitants en 2016)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord pour que soit versée au FAAD la participation de 0,30 € par habitant pour un montant total de 694,80 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

## **6/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE D'UN IMMEUBLE SITUE 4 RUE DE L'EGLISE**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/077**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie souhaite réaliser des travaux de ravalement des façades d'un immeuble situé au 4 rue de l'église et qu'il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

Une consultation a été lancée par un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) en date du 04 juillet 2019 avec remise des offres se terminant le 26 juillet 2019 à 12h.

Trois offres ont été reçues :

- Une offre de L'Entreprise Bisontine de peinture d'un montant de 39 162,11€ TTC
- Une offre de la Société Doloise de Peinture d'un montant de 44 043,94€ TTC
- Une offre de la société BRILLANT ISO d'un montant de 40 925,23€ TTC

En date du vendredi 2 Août 2019, la Commission Bâtiments élargie s'est réunie pour examiner les offres reçues et propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Bisontine de Peinture, offre la mieux-disante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, par 0 voix contre et par 2 abstentions (CLEMENT Boris et RENAULT Béatrice) des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition de l'Entreprise Bisontine de Peinture pour un montant de 39 162,11 € T.T.C et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

## **7/ REPAS FETE DU VILLAGE – 14 SEPTEMBRE 2019**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/078**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la fête du village aura lieu les 13,14 et 15 septembre 2019. Les organisateurs du comité des fêtes ayant décidé de faire une « pose » pour l'organisation d'animation, cette année la commune organise seule la fête du village.

Dans le cadre de cette fête un repas est proposé. Une contribution de 14 € est demandée aux participants. Par souci de simplification, les règlements par chèque seront versés au Trésor Public pour le compte de la mairie et compenseront le règlement de la facture de la société « Au Pavé Charollais » qui sera payée par la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la commune à régler les factures de ce prestataire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés

- Autorise la commune à régler les factures concernant ce repas émises par la société « Au pavé Charollais »
- Autorise l'encaissement des chèques des participants
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération

## **8/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2019/039 CONCERNANT LE RECRUTEMENT D'UN ARCHIVISTE VACATAIRE**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/079**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération N°2019/039 pour le recrutement d'un archiviste vacataire du 8 avril 2019 est incomplète et qu'il convient d'y apporter les modifications et informations complémentaires suivantes :

- L'agent sera recruté du 01/09/2019 jusqu'au 30/09/2019 en Contrat à Durée Déterminée en qualité d'assistant de conservation du patrimoine et non sous le statut de vacataire
- L'agent percevra le traitement correspondant à l'échelon 05 du grade d'assistant de conservation du patrimoine, soit un indice brut 415, dans la proportion 35/35ème

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, par 0 voix contre et par 1 abstention (CLEMMENT Boris) des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à :

- Recruter un agent au grade d'assistant du patrimoine pour un CDD d'un mois
- Inscrire les crédits nécessaires au budget
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents et actes afférents à cette décision.

## **9/ LOCATION D'UN APPARTEMENT 4 RUE DE L'EGLISE**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/080**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un logement sis 4 rue de l'Eglise à FRANOIS dans le bâtiment des instituteurs suite au départ de Monsieur SANSEIGNE Morgan et de Madame HUMBERT Virginie. Il est proposé de retenir la candidature de Madame BOURGEOIS Virginie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le montant de la location est fixé à 700,00 € mensuel auquel s'ajoute une provision pour charges de 70 € par mois en prévision du règlement des factures de gaz et eau. Il est demandé une caution d'un mois de loyer à la prise du logement. Il était nécessaire de remettre en peinture la totalité de l'appartement, Madame BOURGEOIS a proposé de le faire elle-même, en conséquence de quoi elle sera exonérée des deux premiers mois de loyers. Le premier paiement de loyer débutera au mois de novembre. Un bail sera établi au nom de Madame BOURGEOIS Virginie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord quant à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

### **DIVERS :**

- Rapports des commissions
- Trésorerie au 2 septembre 2019 : 719 642,90 €
- D.I.A
- Questions diverses

Fin de la séance à 21h25

**COMMISSION BATIMENTS ELARGIE**  
**Compte - rendu de la réunion du vendredi 2 août 2019**

Etaient présents :

C. PREIONI – E. BOURGEOIS – G. SIMON BOUVRET – F. GILLET – JL. BAULIEU

Excusées :

C. BORINI – B. LECLERC

Objet : Ouverture des plis - ravalement des façades bâtiment 4 rue de l'église  
Eclairage des terrains de tennis

1. OUVERTURE DES PLIS- RAVALEMENT DES FAÇADES BATIMENT 4 RUE DE L'EGLISE

Trois offres sont parvenues à la mairie de Franois avant le vendredi 26 juillet 2019 à 12 heures, date limite de réception spécifiée dans l'avis d'appel public à la concurrence (Offres par voie électronique dématérialisée).

<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Option H.T</b>	<b>Montant T.T.C</b>
<b>SOCIETE DOLOISE DE PEINTURE</b> 39100 DOLE - FOUCHERANS	33 675,95	6 364,00	44 043,94
<b>BISONTINE DE PEINTURE</b> 25770 SERRE-LES-SAPINS	28 401,12	7200,80	39 162,11
<b>BRILLANT ISOL</b> 39100 DOLE	33 680,75	3524,00	40925,23

Après analyse des offres, la commission propose de retenir l'Entreprise Bisontine de Peinture pour l'offre de base et l'option d'un montant total de 39 162,11 € T.T.C

Pour la réalisation des travaux, la collectivité doit recourir aux services d'un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).

La commission propose de retenir l'offre de Monsieur Nicolas ROY qui a fourni un devis pour un montant de 948,00 € TTC

2. ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS



Les membres des commissions Bâtiments et Sports ont rencontré le Président et le trésorier de l'association du club de tennis afin de définir la procédure du paiement des travaux concernant l'éclairage d'un terrain extérieur.

La commune propose de prendre en charge la totalité du coût des travaux. Par convention à établir, le club de tennis remboursera à la commune le montant HT de cette prestation.

Si une subvention est accordée, c'est la commune qui la percevra.

### 3. BUREAU EMICA ET NOUVEAU LOCAL DES ARCHIVES

Les travaux d'aménagement du nouveau bureau pour l'association EMICA ont commencé. L'entreprise Comtoise de Peinture a commencé la pose d'une cloison, un électricien de la société NRJ a déplacé les spots et installé un nouvel interrupteur, la mise en peinture sera faite la dernière semaine d'Août.

### 4. LOCATION APPARTEMENT 4 RUE DE L'EGLISE

L'appartement type 5 sera loué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 par Madame BOURGEOIS Virginie. Le montant du loyer est fixé à 700,00 € et 70,00 € de provision pour les charges. L'appartement nécessitant une remise en peinture, Madame BOURGEOIS a proposé d'effectuer elle-même les travaux, en conséquence de quoi les deux premiers mois de loyers seront exonérés. Un bail sera établi.

### 5. DIVERS

Suite à l'exercice du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) qui a eu lieu dans les écoles, divers travaux ont été commandés au P'tit Dépanneur Comtois, ainsi que le remplacement de 2 baies vitrées cassées pour un montant de 5 112,16 € T.T.C.

Compte rendu commission enseignement du 15 juillet 2019

#### Etude des dérogations

- Nous acceptons suite à la charte que la famille Alfonso puisse scolariser ses enfants à l'école de Grandfontaine
- La famille Ziani, n'ayant pas une assistante maternelle depuis la naissance de l'enfant domiciliée sur Franois, ne peut donc pas scolariser son enfant sur la commune.

Marine PRALON

## COMMISSION URBANISME

Compte rendu de la réunion du lundi 29 juillet 2019

Convocation en date du 24 juillet 2019.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, Mme DELESSARD Martine, M. PREIONI Claude, M. SOUDY Aymeric ;

Absente excusée : Mme BORRINI Catherine;

Absent : M. GUYOT Pascal.

➤ PC :

CRCP des Hauts de Chazal, 9 chemin des Quatre Journaux. Demande de PC pour construction de 5 garages.

*Dossier incomplet : manque implantation sur le plan de masse ; erreurs relevées sur le Cerfa.*

➤ DP :

- DP déposée pour réfection de façades, création d'une fenêtre de toit et agrandissement d'une terrasse au 3 Les Allées du Stade

*Avis favorable de la commission, sous réserve du règlement du PLU.*

- DP pour transformation d'une maison en 3 appartements et création de 6 nouvelles places de parking, 1 chemin Saint Joseph.

*Avis favorable de la commission, sous réserve du règlement du PLU.*

➤ CU et certificats communaux :

- Demande de CU d'information pour terrain, route de l'Oratoire.

*Noter : la voirie de sortie sur RD11 prévue ne peut assurer la desserte que d'un seul logement.*

- Demande de CU et de certificat communal pour bien sis 1 impasse Champ du Rang.

- Demande de CU pour bien sis 5 rue des Narcisses.

- Demande de CU pour parcelle au « Bas de Graverot » : *parcelle en ZAE.*

- Demande de CU et de certificat communal pour bien sis 13 chemin de Chaney.

- Demandes de Guy Hoquet, de certificat communal pour bien sis 41 Grande Rue (*à noter : servitude de passage*) et pour le bien sis 8 chemin de Verpillière.

- Demande de CU et de certificat communal pour bien sis 2 chemin Saint Joseph.

- Demande de CU et autres demandes d'urbanisme pour bien sis 2 Grande Rue.

➤ DIA :

- Pour terrain sis route de l'Oratoire.

- Pour bien sis 5 rue des Narcisses.

- Pour bien sis 13 route de Besançon. Dossier reçu par le GBM, pour exercice de son droit de préemption.

- Pour bien sis 13 chemin de Chaney.

- Pour bien sis 2 chemin Saint-Joseph, à La Belle Etoile.

*Pour ces 5 dossiers, la commission propose au conseil de ne pas préempter.*

➤ DAACT :

- SCI TSJ : pour réalisation de 3 maisons rue Champey et chemin de Terre Rouge.

- SCI VIVALDI : pour réalisation de garages, 2 Grande Rue
- Pour agrandissement d'un garage au 41A Grande Rue

➤ **Divers :**

- Courrier de M. LE GUYON, demandant des renseignements et autorisations pour son projet de reprise du Parc Aventure.

*La commission souhaite une rencontre pour approfondir le dossier, avant de prendre éventuellement des engagements pour 2020.*

- Dossier du PLU modifié : *des erreurs sont à corriger.*
- PLUi : dossier et registre de concertation à disposition du public, en mairie.
- Courriel d'un administré sur législation par rapport à l'entretien aux limites des propriétés, pour cause de problèmes de voisinage. Une visite sur place est programmée.
- Information de M. Jacques GROSPERRIN, sur le devenir de la taxe d'aménagement.

## COMMISSION URBANISME

### Compte rendu de la réunion du lundi 26 août 2019

Convocation en date du 19 août 2019.

**Présents** : M. BAULIEU Jean-Louis, Mme DELESSARD Martine, M. PREIONI Claude, M. SOUDY Aymeric ;

**Absente excusée** : Mme BORRINI Catherine;

**Absent** : M. GUYOT Pascal.

➤ **DP :**

- DP déposée pour réfection d'un mur de soutènement, 11 rue de La Fontaine.  
*Le mur est privatif (et non mitoyen) sur la parcelle 131, et ne concerne pas la parcelle 137, voisine. Des précisions doivent être apportées. Dossier transmis aux ABF.*

- DP pour pose de deux fenêtres de toit, 5 route de Besançon.  
*Avis favorable de la commission*

➤ **CU et certificats communaux :**

- Demande de CU d'information pour terrain, « Aux Routes » : projet de la société SOVAPRO.
- Demande de CU et autres renseignements d'urbanisme pour parcelle AE 261, à « La Douraise ».  
*La sortie rue des Violettes est à proximité du virage ; présence d'un terrain communal dans l'angle des parcelles 261 et 293, longeant la voirie.*

➤ **DIA :**

- Pour 7a50ca de la parcelle AE 261, rue des Violettes.  
*La commission propose au conseil de ne pas préempter.*

➤ **DAACT :**

- pour PC au 12 rue des Violettes.
- pour DP concernant une création de piscine, 2 Les Vergers du Carron.

➤ **Divers :**

- Demande de Création Parquets pour projet dans la zone « Aux Routes », rue Louis Jouffroy.  
*La commission propose une rencontre avec les services de la mission PLUi de GBM, et des instructeurs du service ADS, pour appréciation du règlement.*

- Etude d'un projet d'extension au 32 rue Champey

- dossier PLU mis à jour suite à modifications en date du 23 mai 2019.

*Il serait opportun d'envisager la plastification des plans : la commission est favorable à cette proposition.*

**Liste des délibérations du 2 septembre 2019**

N° 2019/072 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2019/073 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2019

N° 2019/074 : Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal

N° 2019/075 : Participation de la commune au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

N° 2019/076 : Participation de la commune au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)

N° 2019/077 : Choix du prestataire pour les travaux de ravalement de façade d'un immeuble situé 4 rue de l'église

N° 2019/078 : Repas fête du village – 14 septembre 2019

N° 2019/079 : Modification de la délibération 2019/039 concernant le recrutement d'un archiviste vacataire

N° 2019/080 : Location d'un appartement 4 rue de l'Eglise

